

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Quartier hôpital – aide
régionale « 100 quartiers
innovants et écologiques »
programme d'actions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 12 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-30-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

N° DE DOSSIER : 20 B 30

OBJET : QUARTIER HÔPITAL – AIDE REGIONALE « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES » - PROGRAMME D’ACTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur SAUDO

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, le Conseil Régional d’Île-de-France a mis en place un dispositif destiné à accompagner les collectivités franciliennes dans l’aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques.

Ce dispositif vise à aider la réalisation de nouveaux quartiers ou la mutation de quartiers existants avec la création ou l’amélioration d’équipements et d’aménagements de proximité concourant au caractère innovant et écologique du quartier : nouveauté des pratiques d’aménagement et des équipements, nouveaux usages de la ville, résultats obtenus en matière de performance énergétique ou de gestion des ressources, recours aux énergies renouvelables, réintroduction de la nature en ville, réduction de la consommation d’énergie.

La Ville a délibéré le 19 décembre 2019 pour candidater à ce dispositif pour le projet de reconversion du site de l’Hôpital, projet urbain d’envergure qui prendra la forme d’un éco-quartier en continuité immédiate du centre-ville actuel classé en secteur sauvegardé.

Après une concertation approfondie avec la Région Ile de France, un programme d’actions a été arrêté conjointement autour de deux opérations comme suit :

Nom de l’opération	Bénéficiaire de la subvention	Dates prévisionnelles de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
1 - Construction du nouveau réservoir et réseaux	La commune de Saint-Germain-en-Laye	2020	2021	883 452 €	264 000 €
2 - Clos Saint Louis Aménagement des espaces publics et réseaux	La commune de Saint-Germain-en-Laye	2022	2027	12 832 357 €	3 736 000 €
			total	13 715 809 €	4 000 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention correspondant à chacune des deux actions retenues dans le programme arrêté conjointement relatif au projet du quartier Hôpital dans le cadre de l’aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques ».

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

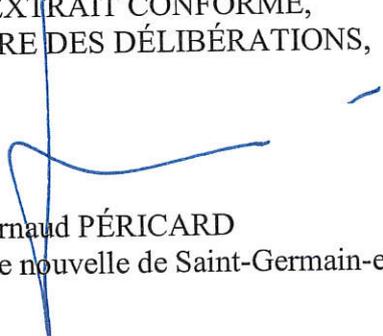
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention correspondant à chacune des deux actions retenues dans le programme arrêté conjointement relatif au projet du quartier Hôpital dans le cadre de l'aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques ».

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye